

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2022

### Compte rendu

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes, PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, SCHATZ Christiane, POPOFF Jocelyne MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, AUTOURDE Eric, DELHOUME Jean-Philippe

Etaient absent excusés : Mmes MORIOT Eliane (donne pouvoir à Mme POPOFF Jocelyne), MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie)

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan, GUERARD Bruno

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### Préambule :

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur réactivité pour le conseil municipal exceptionnel du 29 avril ainsi que pour leur participation aux manifestations du 1<sup>er</sup> et 8 mai.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un virement de crédit a été fait le 26 avril comme suit :

**Objets :** AJUSTEMENT BUDGETAIRE

#### FONCTIONNEMENT

| Dépenses  |             | Recettes                    |         |
|---|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération                     | Montant     | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 6061 (011) : Fournitures non stockables         | -1,00       |                             |         |
| 673 (67) : Titres annulés (sur exercices antéri | 1,00        |                             |         |
|   | 0,00        |                             |         |
| <b>Total Dépenses</b>                           | <b>0,00</b> | <b>Total Recettes</b>       |         |

### DELIBERATIONS

#### **2022/30 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il peut être nécessaire de prévoir un renforcement des services et techniques et administratifs.

Ainsi, en raison des besoins ponctuels Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter des agents contractuels pour des emplois non permanent

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cette délibération est valable pour une durée d'un an.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

#### **2022/31 : Régime des astreintes**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les astreintes aux membres du conseil municipal qui le souhaitent en plus des membres déjà habilités : le Maire Jérôme DUCHALET et ses adjoints Monsieur Daniel SIODLAK, Madame Jocelyne POPOFF, Monsieur Christophe VIRLOGEUX et Madame Marie PRYMAS.

Les astreintes sont mises en places pour palier aux heures de fermeture de la mairie les lundi mardi, jeudi et vendredi de 17h45 à 8h45, le mercredi de 12h00 à 8h45 puis le week-end jusqu'au lundi matin 8h45.

Un téléphone portable d'astreinte est mis en place et est confié à la personne en charge de celle-ci. Le conseiller municipal en charge de l'astreinte doit obligatoirement prévenir Monsieur le Maire ou en cas d'absence ses adjoints dans l'ordre de nomination lorsqu'elle doit intervenir auprès des administrés.

Les personnes suivantes se portent volontaire pour assurer les astreintes :

- Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine
- M CRETAUD Laurent
- M DELHOUME Jean-Philippe
- M DURAND Jean-Pierre
- Mme SCHATZ Christiane
- Mme MORIOT Eliane

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et accepte que les personnes ci-dessus soit en charge de l'astreinte.

### **QUESTIONS ORALES**

- Madame Laure CRETAUD nous présente l'association « Aux couleurs de l'arc en ciel » dont elle est la secrétaire. L'association organise un départ pour l'Ukraine le 15 mai avec un retour le 18 mai. Le trajet se fera avec deux minibus et une voiture sept places afin de ramener des réfugiés qui seront logés par des familles d'accueil situés à Cosne d'Allier, Montluçon, Viplaix et Vaux. Les réfugiés seront accueillis à la salle omnisport de Vaux le 18 mai dans l'après midi.
- Monsieur VIRLOGEUX souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la brocante et de la course cycliste des 1<sup>er</sup> et 8 mai.

Séance levée à 19h50